

# MAM ACTIONS PIERRE

Prospectus simplifié

---



 **Meeschaert**  
Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris – Tél. 01 53 40 20 20 – [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

## Prospectus simplifié

### PARTIE A STATUTAIRE

FCP conforme aux normes européennes

## 1. Présentation succincte

Code ISIN : FR0000449019 (C )  
FR0000449027 (D)

**Dénomination :** MAM ACTIONS PIERRE

**Forme juridique :** FCP de droit français

**Compartiments/nourricier :** non

**Société de gestion :** Meeschaert Asset Management

**Dépositaire :** Financière Meeschaert

**Commissaire aux comptes :** Xavier LHOTE

**Commercialisateur :** Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert

*La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.*

**Déléataire :** néant

**Durée d'existence prévue :** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

**Conseillers :** néant

## 2. Informations concernant les placements et la gestion :

**Classification :** Actions des pays de la Communauté européenne.

**OPCVM d'OPCVM :** Moins de 10% de l'actif net

**Objectif de gestion :**

MAM Actions Pierre est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'investissements en actions d'entreprises du secteur immobilier en général.

A titre purement indicatif, l'indice MSCI Euro Real-Estate pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

**Indicateur de référence :**

Notre approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence ; des comparaisons au MSCI Euro Real-Estate restent cependant possibles à long terme. Le MSCI Euro Real-Estate est un indice composite publié par Morgan Stanley qui regroupe les principales capitalisations boursières de la zone euro dans le secteur de l'immobilier. Il est calculé hors dividendes réinvestis.

**Stratégie d'investissement :**

Notre approche est une gestion active de conviction sur les capitalisations du secteur de l'immobilier sans à priori de style ni de taille. Le Fonds recherche des titres dont les cours en Bourse paraissent être sous-évalués par rapport à la qualité de l'entreprise et à ses perspectives de croissance. La décision d'investissement est construite au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, sur la connaissance des équipes de management, sur les perspectives du secteur d'activité dans lequel évolue l'entreprise étudiée.

Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de la communauté européenne.

La gestion peut à hauteur maximum de 10% du portefeuille, être élargie aux actions des places étrangères hors Communauté Européenne

La détention de parts ou d'actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés ne dépassera pas 10%.

A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés.

Dans les limites de 100% de l'actif et pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPVCM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions et de change, et/ou de reconstituer une exposition synthétique. Il ne sera pas recherché de surexposition.

**Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Votre fonds est exposé à plusieurs risques qui sont décrits ci-dessous par ordre d'importance :

**Risque de perte en capital :** L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque action :** En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque small caps :** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de change :**

Si la devise dans laquelle un titre est libellé baisse par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va diminuer et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

A titre accessoire, le fonds pourra s'exposer à un risque de taux et un risque de crédit.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur. Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte. L'investisseur souscrivant des parts de ce Fonds souhaite investir dans un placement en actions des pays de la Communauté Européenne du secteur de l'immobilier et notamment dans le cadre d'un PEA. La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans pour lisser les risques liés aux marchés d'actions de la Communauté Européenne européenne. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur, et notamment de ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier. Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

## 3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :

### Frais et commissions :

#### -Commissions de souscription et de rachat.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc .

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPVCM	Valeur liquidative x nombre de parts	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPVCM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPVCM	Valeur liquidative x nombre de parts	1 % maximum
Commission de rachat acquise à l'OPVCM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### -Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPVCM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPVCM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPVCM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPVCM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPVCM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPVCM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPVCM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management )	2.392 % TTC* Taux maximum
Commissions de sur-performance	Actif net	Néant

\*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

### **Régime fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Le FCP est éligible au plan d'Épargne en Actions.

## **4. Informations d'ordre commercial :**

### **Conditions de souscription et de rachat :**

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

### **Date de clôture de l'exercice :**

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Première clôture : 31/12/1986.

### **Affectation du résultat :**

Les revenus sont capitalisés ou distribués chaque année selon l'option choisie (parts Cou D).

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

### **Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

### **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com).

### **Devise de libellé des parts :**

Euro

### **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 22/08/1996.

Il a été créé le 22/08/1996.

## **5. Informations supplémentaires :**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : [www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **15/04/2011**

Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

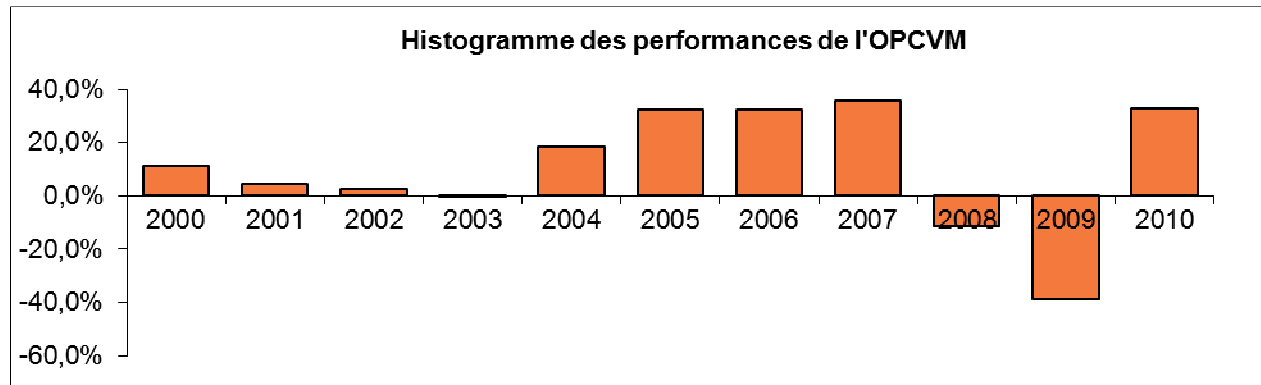
## PARTIE B STATISTIQUE

---

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Les performances annuelles de l'OPCVM sont calculées dividendes réinvestis .  
Les performances annuelles de l'indice sont calculées hors dividendes réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
MAM Actions Pierre	8.45%	-4.16%	1.13%
MSCI Europe Real Estate	8.14%	-15.61%	-10.32%



**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES  
EVENTUELS**

**Les performances passées ne préjugent pas  
des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps**

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	2.39%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li> </ul>	- 0.00%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- commission de surperformance</li> <li>- commission de mouvement</li> </ul>	0.71%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	3.10%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 0.882% de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 0.39 de l'actif moyen.

$$\left( \frac{\text{Achats} - \text{Souscription}}{\text{Moyenne journalière de l'actif total}} + \frac{\text{Ventes} - \text{Rachats}}{\text{Moyenne journalière de l'actif total}} \right)$$

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
<b>Actions</b>	13,45%
<b>Titres de créance</b>	0%